

RATTACHEMENT DE LA FONCTION PUBLIQUE À MATIGNON ?

Y aura-t-il un ministre de la Fonction publique dans le gouvernement ATTAL_1 ? Rien n'est moins sûr...

En tout cas, le fait d'un possible rattachement à Matignon semble se dessiner, les décrets d'attribution des ministres précisant que le Premier ministre conduira une politique en matière de fonction publique ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Plus exactement, ces textes indiquent que le ministre de l'Intérieur "participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique conduite par le Premier ministre en matière de fonction publique".

Ou alors il s'agit d'un coupe de pression sur l'ancien ministre de la Fonction publique qui refuse d'être relégué au rôle de ministre délégué A suivre donc, probablement cette semaine avec l'annonce de la composition complémentaire du gouvernement.

Ce serait un sacré flash-back, puisque cela n'est plus le cas depuis déjà plus de 30 ans (fin des années 80 sous Jacques CHIRAC) !

FLASH BACK!

MINISTRE OU PAS, LES REVENDICATIONS CONTINUENT !

FO Fonctionnaires s'est indigné de l'absence d'un ministère dédié à la Fonction publique et à ses 5,7 millions d'agents.

C'est donc la 2ème fois, après 2017, que le président Macron oublie les agents publics. Inutile ensuite de vanter les mérites de ces agents lors des différentes crises traversées par le pays (et tellement facile!).

Ministre de tutelle ou pas, **FO Fonctionnaires** continuera de porter ses revendications.

Cela commence par l'abandon du projet de loi Fonction publique programmé notamment pour casser le statut général des fonctionnaires.

Par ailleurs, **FO Fonctionnaires rappelle que l'urgence reste les salaires !**

Depuis 2000, les fonctionnaires ont perdu 27,5 % de pouvoir d'achat entre les années de gel ou de trop faibles revalorisations du point d'indice.

Depuis 3 ans, la forte inflation subie nécessite une revalorisation immédiate de 10 % du point d'indice.

Concernant les carrières, les agents des catégories C et B démarrent au SMIC et les agents de la catégorie A péniblement à 10 % au-dessus.

Les faibles rémunérations expliquent en grande partie le manque d'attractivité de l'emploi public et le nombre insuffisant de candidats au concours, auxquelles s'ajoutent

les conditions de travail dégradées et une stigmatisation des fonctionnaires, considérés régulièrement comme une dépense responsable du déficit budgétaire.

Arrêtons l'hypocrisie gouvernementale qui impute le manque d'attractivité à la rigidité du statut général des fonctionnaires !

Les agents publics n'ont pas besoin d'un projet de loi mais de l'augmentation immédiate des salaires.



UNE DÉCISION COMPLÈTEMENT HORS SOL

Le bureau, qui est la plus haute instance de l'Assemblée nationale, a voté à une large majorité (un seul groupe politique s'est lui abstenu) un augmentation de 300€ des frais de mandat des députés, la portant ainsi de 5.645 € à 5.950 € (soit +5,4 %) par mois.



Rappelons que début 2024, les fonctionnaires se sont vus, eux, généreusement attribués 5 points d'indice supplémentaires, soit 5X4,92€ : 24,60€ .

■ Alors que l'ex-ministre de la Fonction publique avait annoncé avant son débarquement du Gouvernement, qu'il n'avait pas de mandat pour répondre à la demande unanime des organisations syndicales pour des mesures salariales en 2024,

■ Au moment où les agriculteurs sont dans l'action pour avoir des revenus décents,

■ A l'heure où les ménages qui se chauffent à l'électricité, vont voir leur facture augmenter mensuellement d'une vingtaine d'euros et ce du fait de l'augmentation de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (qui passera à 21€/ le MWh à partir du 1er février)

■ et plus globalement, dans une période de forte augmentation de l'inflation que nous subissons depuis des mois et qui est la 1^{ère} préoccupation des français!

... il y a lieu d'être écoeuré face à un telle décision complètement hors sol !

Si encore il s'était agi d'augmenter le salaire des collaborateurs parlementaires qui sont eux, au SMIC et pour certains à temps partiels !...